

JOURS		Janvier	Février	INFOS
Mardi	02			<p>Ces animations sont ouvertes à tous Parents, Assmats ou Adultes accompagnateurs de l'enfant Vous arrivez et partez à l'heure que vous souhaitez, sans inscription. ENTRÉE LIBRE de 9h30 à 11h30. Vous êtes libre de participer à l'ensemble des animations : MARDI, JEUDI et VENDREDI</p>
Jeudi	03	Vacances scolaire		
Vendredi	04		01 Cuisine : crêpes	
Mardi	08	Réalisons	05 Préparatifs	
Jeudi	10	Des couronnes	07 Réalisations	
Vendredi	11	Des rois et des reines	08 Animation : GENAY (salle des fêtes) de 9h15 à 11h15	
Mardi	15	Pâte à modeler	12 Au thème de carnaval	
Jeudi	17	Pâte à modeler	14 Pas d'animation	
Vendredi	18	Peinture fresque	15	
Mardi	22	Réalisations	19	
Jeudi	24	Thème	21 Vacances scolaire	
Vendredi	25	Hivers	22	
Mardi	29	Jeux de manipulation : pâte	26 ⓘ	
Jeudi	31	Cuisine : crêpes	28	
Vendredi				

- **JEUDI** à Epoisses (09h15 à 11h45)

- **Animation délocalisée**

Pas d'animation sur Semur, mais vous êtes cordialement invités à participer aux animations de GENAY et de TOUTRY.

- **Pas d'animation.**

Pas d'animation pendant les vacances scolaires. Sauf, si indiqué.

ⓘ Attention, début de l'animation à 10h

ⓘ Attention, fin de l'animation à 11h



Le coin des infos professionnelles

REUNIONS INTERPROFESSIONNELLES ASSISTANTES MATERNELLES, SUR INSCRIPTION

Qui peut mieux comprendre un assistant maternel qu'un autre assistant maternel ? Il ne s'agit pas d'un temps où un intervenant vient donner des informations sur tel ou tel sujet, mais d'un temps d'échanges et de partage de votre vécu, entre assistants maternels pour que vous puissiez vous enrichir mutuellement. L'ensemble des assistants maternels de la communauté de communes (CCTA) y sont invités.

**JEUDI 24 JANVIER – 19h30 / 21h30 –
SALLE DU RELAIS PETITE ENFANCE DE
SEMUR EN AUXOIS (43 rue de vigne, 1^{er} étage
gauche)**

« **La communication : utiliser des outils** »

Infos Parents-Employeurs : SOURCE PAJEMPLOI

CMG : tout devient plus simple en mars 2019

A compter de mars 2019, le complément de libre choix du mode de garde (CMG) évolue pour vous simplifier la vie !

Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) est une aide financière versée pour compenser le coût de la garde d'un enfant. Le fonctionnement de ce dernier évolue en mars 2019, mais les conditions et les montants du CMG seront inchangés.

A compter de mars 2019, Pajemploi versera le CMG sur votre compte bancaire. Votre MSA ou votre Caf restera votre interlocuteur pour toute nouvelle demande ou changement de situation susceptible de faire évoluer le montant de l'aide (évolution des revenus, changement de mode de garde, changement de situations...).

Une vue immédiate du coût réel de ses frais de garde dès la déclaration en ligne ! A la suite de votre déclaration mensuelle, le centre national Pajemploi : vous communiquera directement le montant du CMG auquel vous avez droit. Vous saurez ainsi combien vous coûte réellement la garde de votre enfant. Il vous versera rapidement le CMG sur votre compte.

Il continuera d'établir le bulletin de salaire de votre salariée et de prélever les cotisations restant à votre charge. Comme aujourd'hui, vous verserez le salaire à votre salariée.

Une seule démarche : renseigner vos coordonnées bancaires. Pour continuer de recevoir votre CMG, renseignez vos coordonnées bancaires dès maintenant dans la partie « Gérer mes coordonnées bancaires » de votre compte en ligne sur www.pajemploi.urssaf.fr.

Une vidéo explicative est en lien sur le site !